

FAQ - Complexe Aquatique de Saint-Constant

Sommaire

Général

- 1. Pourquoi une carte de membre?
- 2. Comment créer son compte et obtenir sa carte de membre?
- 3. Dois-je réserver pour aller me baigner?
- 4. Est-ce qu'il y a un coût différent pour les citoyens de Saint-Constant et les non-citoyens?
- 5. Quel est le prix pour 1 laissez-passer?
- 6. J'ai perdu ma carte de membre, et je souhaite en obtenir une nouvelle, est-ce possible?
- 7. Est-ce que les résidents des autres villes ont accès au complexe aquatique?
- 8. Quelle est votre programmation (horaire bain libre, cours, activité spéciale)?
- 9. Comment pouvons-nous effectuer un achat?
- 10. Dans les vestiaires, est-ce qu'il y a des casiers que je peux utiliser pour mettre en sécurité mes biens personnels?
- 11. Est-ce que le port du casque/bonnet de bain est obligatoire?
- 12. Est-ce que le complexe est accessible aux personnes à mobilité réduite?
- 13. C'est quoi le Wibit?
- 14. Je souhaite faire une fête d'enfant au complexe aquatique, que proposez-vous?
- 15. Je souhaite louer l'un des bassins et/ou l'une de vos salles, comment dois-je faire?





Bains libres

- 16. Dois-je avoir une carte de membre pour venir à un bain libre?
- 17. Quel est le nombre maximum de baigneurs par bain libre?
- 18. Est-ce que je peux utiliser mes objets personnels lors des bains libres?
- 19. Pour nager dans le bassin compétitif, est-ce que je dois être un nageur aquerri?
- 20. Avez-vous un sens de nage dans les couloirs dans le bassin compétitif?
- 21. Je suis un grand-parent, est-ce que je peux amener mes petits-enfants se baigner?
- 22. Nous avons de la visite de l'extérieur, en voyage ou en vacances, seraitil possible de venir se baigner avec eux?
- 23. Je ne souhaite pas me baigner avec mon enfant. Est-ce qu'il est autorisé à se baigner seul?
- 24. Pourquoi l'offre de bains libres varie autant pendant l'année?
- 25. Quel est le meilleur moyen pour connaître l'achalandage des bassins ?

Cours d'aquaforme et de natation

- 26. Dois-je avoir une carte de membre pour m'inscrire à un cours?
- 27. Est-ce que les citoyens de Saint-Constant auront priorité pour l'inscription aux cours?
- 28. Est-ce possible de faire un essai au cours d'aquaforme avant de m'inscrire à la session de cours?





Général

1. Pourquoi une carte de membre?

Pour profiter des tarifs selon l'âge et le lieu de résidence, il faut créer un compte sur la plateforme Amilia et générer une carte de membre. Ensuite, cette carte de membre est nécessaire pour actionner le tourniquet qui confirme votre présence et qui donne accès aux installations.

L'obtention d'une carte de membre et un compte sont obligatoires pour l'inscription à des cours de natation et au camp de jour.

Votre carte de membre est disponible en ligne dans votre compte Amilia/SmartRec soit, de votre ordinateur, de votre tablette intelligente ou de votre cellulaire.

Vous pouvez également vous procurer une carte physique à l'accueil du Complexe aquatique ou télécharger l'application **Amilia** (de Apple Store ou Play store) sur votre cellulaire, vous aurez un accès rapide à toutes les cartes de membre du compte. Cette application vous permet aussi de consulter rapidement l'horaire des cours auxquels vous ou un membre de votre famille serait inscrit. Cependant, aucune transaction (achat de laissez-passer, inscription à un cours) n'est possible via l'application.

Exception: Un accès **Visiteur** acheté sur place ne nécessite pas de carte de membre pour accéder au bain libre.





2. Comment créer son compte et obtenir sa carte de membre?

La plate-forme utilisée pour la gestion des comptes et cartes de membre est Amilia/SmartRec. Vous devez y créer votre compte et l'associer/affilier au Complexe aquatique de Saint-Constant. Amilia étant utilisée par plusieurs organismes, il est possible que vous y possédiez déjà un compte. Le cas échéant il vous suffira d'y associer/affilier le Complexe aquatique.

SI VOUS <u>N'AVEZ PAS</u> DE COMPTE AMILIA (SmartRec)

- 1. Visitez le site amilia.com et cliquez sur Se connecter.
- 2. Cliquez sur **Créer mon compte** qui se trouve sous le bouton Connexion.
- 3. Une fois votre adresse courriel vérifiée, vous serez dirigé sur la page d'accueil de votre compte.
- 4. Dans la bande noire, cliquez sur membres. En utilisant le bouton **Modifier** complétez vos informations personnelles, votre adresse et vos coordonnées.
- 5. Ensuite, en utilisant le bouton **Ajouter une personne**, ajoutez, un à la fois, tous les membres de votre famille qui demeurent à votre adresse.
- 6. Cliquez ensuite sur Trouver une boutique.
- 7. Recherchez Complexe aquatique de Saint-Constant.
- 8. Cliquez sur Complexe aquatique de Saint-Constant.
- 9. Cliquez sur Magasiner.
- 10. Repérez le mot **Affiliations** et cliquez dessus.
- 11. Procédez à l'affiliation (l'achat des cartes à 0\$) pour tous les membres du compte.





SI VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE AVEC AMILIA (SmartRec)

- 1. Connectez-vous à votre compte sur amilia.com.
- 2. Cliquez ensuite sur Trouver une boutique.
- 3. Recherchez Complexe aquatique de Saint-Constant.
- 4. Cliquez sur Complexe aquatique de Saint-Constant.
- 5. Cliquez sur Magasiner.
- 6. Repérez le mot Affiliations et cliquez dessus.
- 7. Procédez à l'affiliation (l'achat des cartes à 0\$) pour tous les membres du compte.

Une fois l'affiliation complétée, vous recevrez une facture à 0\$ du Complexe aquatique. Si vous ne recevez pas cette facture, c'est qu'il y a quelque chose qui n'a pas fonctionné. Communiquez alors avec nous afin que nous puissions tenter de régulariser votre compte.

Carte de membre

Vous pouvez vous procurer une carte plastique à l'accueil du Complexe aquatique. Ou, par souci écologique, télécharger l'application **Amilia** (de Apple Store ou Play store) sur votre cellulaire, vous aurez un accès rapide à toutes les cartes de membre du compte. Cette application vous permet aussi de consulter rapidement l'horaire des cours auxquels vous ou un membre de votre famille serait inscrit. Cependant, aucune transaction (achat de laissez-passer, inscription à un cours) n'est possible via l'application.

Rappel:

- ❖ Dans un compte, il n'y a que les membres d'une même famille, résidant à la même adresse (même code postal),
- Pour être responsable de compte, il faut être un adulte de 18 ans +,
- Pour un enfant mineur, il faut que ce soit le parent légal ou le responsable légal de l'enfant qui crée le compte qui inclut l'enfant.





3. Dois-je réserver pour aller me baigner?

Non, il n'y a pas de réservation. Assurez-vous de consulter l'horaire des bains libres.

Dans le bassin récréatif, soyez attentif, car certaines périodes sont réservées pour les personnes de 55 ans et plus. Un enfant de 8 ans et moins doit être accompagné dans l'eau d'une personne de 16 ans et plus.

Dans le bassin compétitif pour la nage en couloirs, validez l'âge indiqué pour la période choisie puisqu'il y a des bains libres ouverts pour tous et d'autres pour les 16 ans et plus seulement.

4. Est-ce qu'il y a un coût différent pour les citoyens de Saint-Constant et les non-citoyens?

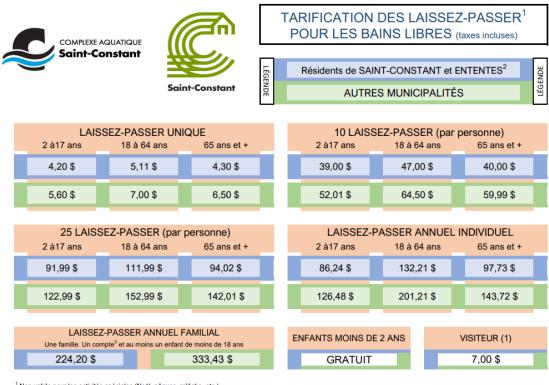
Oui. Les citoyens de Saint-Constant et ceux des villes ayant une entente intermunicipale (Delson, Candiac, Châteauguay, Sainte-Catherine, Saint-Rémi, Saint-Mathieu et Saint-Philippe) bénéficient d'une tarification à prix réduit pour l'accès aux bains libres, aux cours de natation, aux cours de mise en forme ou à toute autre activité aquatique qui sera proposée.





5. Quel est le prix pour 1 laissez-passer?

Vous avez la possibilité de vous procurer divers types de laissez-passer pour les bains libres. Prenez note que vous devez obligatoirement, pour une baignade de bain libre, acheter et payer votre passage (visite) avec un laissez-passer.



¹ Non valide pour les activités spéciales (Noël, pâques, relâche, etc.)

Détails sur les différents types de laissez-passer pour les bains libres:

· Laissez-passer (de 1, 10 ou 25 visites) par personne

Pour ce type de laissez-passer, il n'y a pas de date d'expiration, par conséquent, la validité de ces derniers n'est pas limitée dans le temps, et ce, tant et aussi longtemps que toutes les séances ne sont pas utilisées.



² Candiac, Châteauguay, Delson, Saint-Rémi, Sainte-Catherine, Saint-Philippe, Saint-Mathieu

³ Membres d'une même famille résident à la même adresse



· Laissez-passer annuel individuel

Vous avez la possibilité de vous procurer un laissez-passer annuel individuel (1 personne), sans limites quant au nombre de visites, et ce, pour une période de 12 mois à partir de la date d'achat du laissez-passer. (Nombre illimité de visites pendant 1 année)

Laissez-passer annuel familial (achat uniquement au comptoir)

Vous avez la possibilité de vous procurer un laissez-passer annuel familial (3 personnes ou plus **de la même famille ayant le même lieu de résidence** – 1 adulte + 2 enfants et plus de moins de 18 ans, 2 adultes + 1 enfant et plus de moins de 18 ans), sans limites quant au nombre de visites, et ce, pour une période de 12 mois à partir de la date d'achat du laissez-passer. (Nombre illimité de visites pour chaque membre de la famille pendant 1 année)

6. J'ai perdu ma carte de membre, et je souhaite en obtenir une nouvelle, est-ce possible?

Oui cela est possible, et vous avez deux choix :

- Premier choix (gratuit): télécharger l'application Amilia sur votre téléphone qui vous permet d'avoir accès à votre carte en tout temps et gratuitement.
- Deuxième choix (payant): demander à l'accueil du Complexe aquatique une nouvelle carte physique, le coût est de 5\$ par carte.

7. Est-ce que les résidents des autres villes ont accès au complexe aquatique?

Oui, il y a des tarifs spécifiques aux non-résidents (Voir réponse à la question 5).





8. Quelle est votre programmation (horaire bain libre, cours, activité spéciale)?

Pour chaque session (hiver, printemps, été et automne), des bains libres, des cours d'aquaforme, des cours en groupe et des cours privés (si possible) sont offerts. Consultez la page du Complexe aquatique sur le site internet de la ville de Saint-Constant (saint-constant.ca/fr/complexe-aquatique) pour connaître les horaires de chacune des activités mentionnées.

Attention la programmation change entre chaque session en fonction de la disponibilité de nos sauveteurs et de nos moniteurs.

9. Comment pouvons-nous effectuer un achat?

Vous avez deux façons d'effectuer une transaction/un achat, soit en ligne dans votre compte ou directement au Complexe aquatique de Saint-Constant avec un agent d'accueil.

Pour accéder en ligne, se connecter par Internet sur le site d'Amilia/SmartRec au www.amilia.com

Vous pourrez également :

- ✓ Consulter l'historique de vos achats
- ✓ Ajouter des membres de votre famille à votre compte
- ✓ Accéder à votre carte de membre.
- ✓ Effectuer vos achats de laissez-passer et inscription au cours via la boutique

10. Dans les vestiaires, est-ce qu'il y a des casiers que je peux utiliser pour mettre en sécurité mes biens personnels?

Oui. Vous devez cependant utiliser votre propre cadenas. Notez que vous devez libérer le casier après votre bain, et ce même si vous venez souvent vous baigner.





11. Est-ce que le port du casque/bonnet de bain est obligatoire?

Afin d'assurer la meilleure qualité de l'eau possible ainsi qu'une expérience agréable pour l'ensemble des baigneurs, le port du casque de bain est fortement recommandé. Toutefois, il n'est pas obligatoire. Les personnes qui préfèrent ne pas porter le casque de bain et qui ont les cheveux longs doivent s'assurer de les attacher.

12. Est-ce que le complexe est accessible aux personnes à mobilité réduite?

Au complexe, il y a des toilettes, des douches et des cabines d'habillage adaptées pour les personnes à mobilité réduite.

Dans le bassin compétitif, pour faciliter l'accès, il y a un escalier de quelques marches avec un appui-main, ainsi qu'une rampe à inclinaison graduelle avec plancher antidérapant et un appui-main, puis un fauteuil roulant submersible.

Dans le bassin récréatif, il y a une entrée plage avec une pente graduelle et un plancher antidérapant.

Pour les personnes qui ont besoin d'un accompagnateur, le Complexe aquatique de Saint-Constant accepte les cartes accompagnement loisir (CAL) de l'AQLPH : Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées.

Un accompagnateur est une personne qui répond à des besoins qui ne pourraient pas être comblés par le personnel en place.

Sur présentation de la carte de l'AQLPH, le Complexe aquatique de Saint-Constant délivrera une carte d'accès (carte de membre) d'accompagnateur, au nom de la personne qui accompagne et qui lui permettra de se procurer, au compte d'accueil, un laissez-passer gratuit, avec lequel il sera possible d'accéder au bain libre au même moment que la personne accompagnée.

La personne à mobilité réduite ou avec un handicap doit payer son laissezpasser ou son inscription et son accompagnateur aura l'accès gratuit.









1° Avoir ou se procurer la Carte Accompagnement Loisir :

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées :

1-833-693-2253 - www.carteloisir.ca - cal@aqlph.qc.ca

2° Vous présenter au comptoir d'accueil du Complexe aquatique Saint-Constant - avec votre carte CAL

- a) La personne à l'accueil préparera une carte de membre du Complexe aquatique Saint-Constant pour votre accompagnateur
- b) La personne à l'accueil vous expliquera le processus pour utiliser le Laisser-Passer gratuit pour l'accompagnateur pour faire la réservation, afin de venir à la baignade avec vous

Pour plus d'informations : 450-638-2299 au poste 7581





13. C'est quoi le Wibit?

C'est une grande structure gonflable qui traverse le bassin compétitif, un genre de course à obstacles sur l'eau. Cette structure est accessible dans certains bains libres spéciaux. Il faut suivre la procédure d'achat de laissez-passer pour les clients avec un compte Amilia et les visiteurs.

Règlements WIBIT:

- > de 5 ans = interdit
- ➤ 5 à 8 ans = veste de flottaison individuelle ET un accompagnateur de 16 ans et + DANS le Wibit
- 9 à 10 ans = accompagnateur de 16 ans et + DANS le Wibit
- * pour raison de sécurité, le superviseur se réserve le droit de vérifier l'âge des enfants, toute information erronée signifie une expulsion automatique du WIBIT
- ** Un sauveteur a le droit d'exiger à un enfant ou un adulte de porter la veste de flottaison individuelle par mesure de sécurité
 - Interdit de nager sous le WIBIT
 - Ne pas plonger ou glisser la tête première
 - Ne pas sauter si une personne ou un objet est devant vous
 - Aucune paire de lunettes de vue, bijoux, clé, montre ou objets tranchants n'est tolérée sur le WIBIT
 - Une personne à la fois est autorisée sur la balançoire
 - Le surveillant-sauveteur pourra expulser du WIBIT toute personne mettant en danger sa propre sécurité ou celle d'autrui
 - 15 personnes maximums sur le WIBIT. Respecter l'ordre d'arrivée dans la file d'attente.
 - Lorsque vous terminez le parcours, vous devez sortir et retourner dans la file d'attente. Vous ne pouvez pas vous baigner près du WIBIT.





14. Je souhaite faire une fête d'enfant au complexe aquatique, que proposez-vous?

Cela est possible les samedis et dimanches, et journées pédagogiques selon les places et les sauveteurs disponibles.

Nous vous recommandons fortement de commencer par les baignades puis vous rendre dans la salle polyvalente pour manger. Cela vous permettra d'éviter des possibles vomis.

Voici quelques exemples :



Nombre de personnes	Prix pour la demi-salle polyvalente (30 personnes maximum)	Prix pour la salle complète (60 personnes maximum)			
FORFAIT incluant : 1h salle polyvalente (demi ou complète) 1h WIBIT : (15 personnes au maximum, et 5 ans et plus) 1h baignade libre : le ratio suivant doit être respecté : 1 adulte (18 ans minimum) pour 6 enfants âgées de 6 ans et moins 1 adulte (18 ans minimum) pour 15 enfants âgées de 6 ans et plus					
jusqu'à 15 personnes	250 \$ (A)				
16 à 22 personnes	325 \$ (B)				
23 à 30 personnes	385 \$ (C)				
31 à 37 personnes		425 \$ (D)			
38 à 45 personnes		475 \$ (E)			
46 à 60 personnes		600 \$ (F)			
Frais additionnels pour 1h au choix :					
Baignade : 80 \$ et Wibit : 100 \$	40 \$	60 \$			





Les prix n'inclus pas les taxes et sont sujets à changements selon le nombre de sauveteurs que votre activité nécessitera







EXEMPLES DE FORFAITS POUR LES SAMEDIS ET DIMANCHES

(journée pédagogique sur demande):



13h à 14h = location de la salle Polyvalente (60 personnes maximum) ou de la demi salle polyvalente (30 personnes maximum), 14h à 15h = baignade libre, 15h à 16h = WIBIT (Jeux gonflables dans l'eau).



14h à 15h = baignade libre, 15h à 16h = WIBIT (Jeux gonflables dans l'eau), 16h à 17h = location de la salle Polyvalente (60 personnes maximum) ou de la demi salle polyvalente (30 personnes maximum).

Les horaires sont données à titre indicatif et peuvent s'ajuster selon votre demande, la disponibilité des bassins et des sauveteurs.

Nous vous recommandons fortement de vous baigner puis d'utiliser la salle. Cela peut éviter des vomissements indésirables dans l'eau de la piscine.





Les samedis ou dimanches* Journée pédagogique*

Pour réserver : infoaquatique@saint-constant.ca



Attention : premier arrivé, premier servi, selon les places et les sauveteurs disponibles*





15. Je souhaite louer l'un des bassins, et/ou l'une de vos salles, comment dois-je faire?

Vous pouvez nous écrire à <u>infoaquatique@saint-constant.ca</u>, et ajouter dans votre courriel les éléments suivants :

- Le prénom, nom et numéro de téléphone de la personne souhaitant faire la réservation.
- La date de votre demande de location.
- Les heures que vous souhaitez.
- Le bassin que vous désirez (récréatif ou compétitif),
 - Pour le compétitif, désirez-vous le bassin au complet ou seulement quelques couloirs?
- ❖ La salle (polyvalente au complet, demi-salle polyvalente ou conférence) :
- Étes-vous un organisme?
 - Si oui, merci de nous fournir une preuve afin que nous puissions vous appliquer le prix pour un OBNL.

Cela nous permettra de vous envoyer une soumission, et vérifier si nous avons des disponibilités pour vous accueillir.





Pour information, voici notre tarification à l'heure :

ESPACES	TARIF \$/H	BLOC DE 4H	TARIF JOURNALIER (10 heures)		
ORGANISMES PARTENARES, ASSOCIÉS, AFFILIÉS, AFFINITAIRES ET INSTITUTIONS SCOLAIRES					
SALLE POLYVALENTE (60 personnes)	60 \$	216 \$	540 \$		
DEMI-SALLE POLYVALENTE (30 personnes)	35 \$	126 \$	315 \$		
SALLE DE RÉUNION (Conférence - pour 15 personnes)	25 \$	90 \$	225 \$		
PARTICULIERS, RÉSIDENTS, COMMERCES, INDUSTRIES ET AUTRES					
SALLE POLYVALENTE (60 personnes)	80 \$	288 \$	720 \$		
DEMI-SALLE POLYVALENTE (30 personnes)	45 \$	162 \$	405 \$		
SALLE DE RÉUNION (Conférence - pour 15 personnes)	25 \$	90 \$	225 \$		

Pour réserver : infoaquatique@saint-constant.ca



Les prix n'inclus pas les taxes, et sont susceptibles de changer sans préavis







ESPACES	PARTICULIER, COMMERCES ET INDUSTRIES \$/H	INSTITUTIONS SCOLAIRE \$/H	OBNL \$/H
Corridor 25m	35 \$	30 \$	20 \$
Demi-bassin COMPÉTITIF	150\$	125 \$	85 \$
Bassin COMPÉTITIF	250 \$	210\$	150 \$
Bassin récréatif	200 \$	160 \$	125 \$
WIBIT (jeux gonflables)	400 \$ de l'heure et 100 \$ par heure supplémentaire		

Pour réserver : infoaquatique@saint-constant.ca



Les prix n'inclus pas les taxes, et sont susceptibles de changer sans préavis





Pour finir, et si vous souhaitez visiter nos différentes salles, vous pouvez communiquer avec un agent d'accueil afin de prendre rendez-vous.





Bains libres

16. Dois-je avoir une carte de membre pour venir au bain libre?

Vous pouvez venir en tant que **visiteur** (sans carte de membre) et payer **7\$** pour une entrée. Pour profiter des tarifs selon l'âge et le lieu de résidence, il faut créer un compte sur la plateforme Amilia et générer une carte de membre.

Dans le bassin récréatif, soyez attentif, car certaines périodes sont réservées pour les personnes de 55 ans et plus. Un enfant de 8 ans et moins doit être accompagné dans l'eau d'une personne de 16 ans et plus.

Dans le bassin compétitif pour la nage en couloirs, validez l'âge indiqué pour la période choisie puisqu'il y a des bains libres ouverts pour tous et d'autres pour les 16 ans et plus seulement.

17. Quel est le nombre maximum de baigneurs par bain libre?

Le nombre de baigneurs est établi par bassin, toutefois le nombre de places maximum peut varier selon les besoins et la disponibilité des sauveteurs.

- ✓ Bassin compétitif : 200 baigneurs
 - Si c'est un bain libre uniquement pour de la nage libre, le maximum est de 10 nageurs par couloir pour un total de 100 baigneurs.
- ✓ Bassin récréatif : 100 baigneurs en tout temps

18. Est-ce que je peux utiliser mes objets personnels lors des bains libres?

Certains équipements sont permis selon le bassin.

Equipements de l'extérieur acceptés dans le bassin compétitif : planche, pull boy, tuba et palme.

Équipement de l'extérieur accepté dans le bassin récréatif : aides flottantes.

Aucun autre matériel de l'extérieur (ex. : spaghetti, haltères, etc.) n'est autorisé.





19. Pour nager dans le bassin compétitif, est-ce que je dois être un nageur aguerri?

Non. Le bassin a été nommé ainsi parce qu'il s'y tient très occasionnellement des compétitions. Il est ouvert à toutes les catégories de nageurs et les couloirs sont identifiés en fonction de la vitesse (Lent, Moyen, Rapide). De plus, pour la grande majorité des bains libres offerts dans ce bassin, deux couloirs sont désignés pour la nage récréative.

20. Avez-vous un sens de nage dans les couloirs dans le bassin compétitif?

Oui, vous devez nager à droite de la ligne noire en rond, Vous devez respecter la vitesse des couloirs indiquées ou les recommandations des sauveteurs présents.

21. Je suis un grand-parent, est-ce que je peux amener mes petitsenfants se baigner?

Oui, cependant l'enfant doit être ajouté dans le compte de son parent légal. Si vos petits-enfants viennent de l'extérieur et ne sont que de passage temporairement, vous pouvez utiliser les laissez-passer pour visiteur, le temps de leur visite. Communiquez avec le comptoir d'Accueil pour plus d'informations : 450-638-2299 #7581

22. Nous avons de la visite de l'extérieur, en voyage ou en vacances, serait-il possible de venir se baigner avec eux?

Oui. Vous pouvez vous procurer des laissez-passer pour des visiteurs de l'extérieur, de passage chez vous et qui n'auront pas de compte avec nous. Un seul prix pour tous les visiteurs : 7\$.





23. Je ne souhaite pas me baigner avec mon enfant. Est-ce qu'il est autorisé à se baigner seul?

Dans le **bassin récréatif**, les enfants de 8 ans et moins doivent être accompagnés **dans l'eau** d'une personne de 16 ans et plus.

Dans le **bassin compétitif** un enfant de 10 ans et moins doit être accompagné **dans l'eau** d'une personne de 16 ans et plus.

24. Pourquoi l'offre de bains libres varie autant pendant l'année?

Plusieurs facteurs, souvent hors de notre contrôle, font en sorte que nous sommes parfois contraints à modifier notre offre autant des bains libres que du nombre et/ou type de cours que nous offrons.

<u>Par exemple</u>: la pénurie de main-d'œuvre, la disponibilité du personnel étudiant qui dépend de l'horaire de leurs études, si le bassin est utilisé pour des cours de groupes nous ne pouvons offrir de bains libres (et vice-versa).

25. Quel est le meilleur moyen pour connaître l'achalandage des bassins ?

Avant de vous déplacer au complexe aquatique de Saint-Constant, nous vous conseillons de vous rendre sur <u>la carte interactive</u> afin de connaître la disponibilité du bassin récréatif et du bassin compétitif.

Cela vous permet de connaître si la capacité maximale des baigneurs est atteinte en temps réel. Voici le lien : https://saint-constant.ca/carte-interactive/services/communautaire

Cours d'aquaforme et de natation

26. Dois-je avoir une carte de membre pour m'inscrire à un cours?

Un compte Amilia et la carte de membre est obligatoire pour l'inscription à des cours de natation ou d'aquaforme.





27. Est-ce que les citoyens de Saint-Constant auront priorité pour l'inscription aux cours?

Oui, les citoyens de Saint-Constant ont priorité pour l'inscription aux cours. En effet, que ce soit pour les cours de natation ou de mise en forme, ou pour toute autre activité aquatique encadrée, les citoyens de Saint-Constant auront toujours la possibilité de s'inscrire en priorité.

Les détails sont toujours confirmés lors de l'annonce de la période d'inscription.

28. Est-ce possible de faire un essai au cours d'aquaforme avant de m'inscrire à la session de cours?

Oui, sauf si le cours est complet.

Cependant, vous devez avoir un compte et une carte de membre du Complexe et préalablement n'avoir pas suivi ce cours d'aquaforme. Communiquez avec le comptoir d'accueil pour l'achat de cet essai et la réservation de la journée de votre essai dans un cours. 450-638-2299 #7581

Vous avez une autre question?

Contactez le poste d'accueil du Complexe au 450-638-2299, poste 7581.

Si l'agent est avec un client ou déjà sur un appel au moment où vous appelez, il ne pourra vous répondre en même temps.

De ce fait, et afin de vous assurer que l'on puisse vous rappeler rapidement, prenez le temps de nous laisser un message avec vos coordonnées.

Nous répondons à tous les messages de la boîte vocale du poste 7581.

Vous pouvez également nous envoyer un courriel à : infoaquatique@saint-constant.ca

Abonnez-vous à notre page Facebook, afin de rester informé de toutes les nouvelles : www.facebook.com/AquatiqueSaintConstant

